



RÔLE DU MOYEN ÉLÉVATEUR AÉRIEN

Généralités

Le Moyen Élévateur Aérien (M.E.A.) permet d'accéder aux étages et à la toiture des bâtiments par l'extérieur et a pour missions de :

- réaliser les sauvetages et mises en sécurité,
- faciliter les reconnaissances,
- établir des lances.

En dehors des missions d'incendie, on peut lui confier :

- des opérations diverses,
- des évacuations sanitaires,
- des missions d'assistance technique.

A l'alerte

- pour départ « incendie », le chef d'agrès et l'équipier s'équipent du harnais du lot de maintien au poste de travail en hauteur,
- si le M.E.A. et l'E.P.T. partent du même C.I.S. : possibilité de se concerter sur l'itinéraire et l'attribution d'une DIR.

Arrivée sur les lieux

- se positionner à l'adresse, ou sur la façade nécessitant des sauvetages,
- laisser la place, si possible, pour le cheminement d'un autre engin,
- réaliser la mission donnée par le C.O.S. ou à son initiative en cas de sauvetage imminent et/ou de mise en sécurité,
- s'équiper systématiquement de l'ARI en plate-forme pour toute mission d'incendie, et se munir de la cagoule de sauvetage pour les missions de reconnaissance et de sauvetage.

En l'absence de sauvetage immédiat à réaliser, l'action du M.E.A. doit être faite en concertation avec le COS.

Une analyse complète et précise des éléments suivants sera effectuée par l'équipage du M.E.A., **lors d'une concertation entre le chef d'agrès et le conducteur :**

- nature de la mission,
- hauteur à atteindre,
- liberté de l'espace espace aérien (distance par rapport aux fils électriques),
- éviter les chocs, attention au mobilier urbain : éclairage, décoration, antennes,
- nature du sol, résistance au poinçonnement.

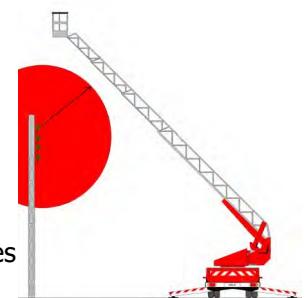
Le résultat de cette concertation devra faire l'objet d'un compte-rendu au COS.



Dans certaines situations exceptionnelles, le MEA peut se présenter seul. En l'absence de sauvetage à réaliser, si l'urgence de la situation l'exige le chef d'agrès peut procéder aux premiers établissements de lances pour couper une propagation en façade, en s'alimentant sur un P.E.I.

Sécurité

- pour toute opération liée à un incendie ou une fuite de gaz, les personnels en plate-forme **devront se munir obligatoirement d'un A.R.I.**,
- ne pas se placer dans le cône d'expansion d'un ouvrant, au dessus d'un feu avec risques d'explosion, ou dans le cône de fumées dégagées par un incendie (ex : feu d'entrepôt),
- en cas de risque d'explosion dans les étages ou en toiture, plus le MEA sera prêt de la façade, moins les projections risqueront de l'atteindre,
- se placer à une distance d'une fois et demi la hauteur du bâtiment en cas de risque d'effondrement,
- baliser la zone de travail,
- respecter les distances de sécurité par rapport aux lignes électriques :
 - ✗ moyenne tension : 3 mètres
 - ✗ haute tension : 5 mètres
 - ✗ lignes isolées : pas de contact
- respecter une distance minimum d'un mètre entre la plate-forme et toute structure photovoltaïque,
- l'utilisation des M.E.A. est proscrite en cas d'orage ou de vent > à 45 km/h,
- l'utilisation d'un moyen radio contribue largement à la sécurité en facilitant les échanges, notamment entre :
 - ✗ l'opérateur nacelier et le conducteur M.E.A.,
 - ✗ le chef d'agrès M.E.A. et le C.O.S.,
 - ✗ l'opérateur nacelier et les binômes engagés (dans les combles par exemple)
- le conducteur doit rester à son poste de commande et veiller à la sécurité tant que du personnel est sur le parc ou en plate-forme.





RÔLE DU MOYEN ÉLÉVATEUR AÉRIEN

3.1

8

Placement et travail du M.E.A.

- Prendre en compte l'environnement : nature et stabilité du sol, obstacles au sol, obstacles au dessus,
- Travail sur l'arrière
 - Avantage : protection de la cabine
 - Inconvénient : temps de pivotement
- Travail sur l'avant :
 - Avantage : Pas de pivotement
 - Inconvénient :
 - Portée diminuée par la longueur tourelle cabine
 - Cabine proche du sinistre
- Travail sur le côté :
 - Avantage : meilleure portée pour les B.E.A. et E.P.C.
 - Inconvénient : placement pas toujours possible en ruelle
- En cas d'engagement dans une rue étroite avec obligation de stabilisation asymétrique : développer au maximum les stabilisateurs du côté de la zone de travail.

Les sauvetages

- respecter la charge admissible en plate-forme,
- aborder les victimes par le dessus ou le côté (risque de basculement si une victime venait à se jeter dans la plate-forme),
- en cas de nombreuses personnes à prendre en charge, faire le choix entre un sauvetage en continue et la possibilité de réaliser des « aller-retours »,
- une fois ses missions principales (sauvetages, reconnaissances, extinction) effectuées un M.E.A pourra être positionné en itinéraire de secours.

Les reconnaissances

- le M.E.A. peut être un point haut intéressant pour le C.O.S. De plus, certains BEA sont équipés d'une caméra qui permet au C.O.S. de visualiser l'image du bas,
- le balayage rapide d'une façade est de nature à repérer rapidement de potentielles victimes ou de localiser un foyer. En cas de sauvetage, la méthode AIDES pourra être employée. (*cf fiche opérationnelle n°23.5*)

Etablissements et attaque

- l'utilisation d'une lance sur M.E.A. permet de surplomber le sinistre et ainsi d'avoir une action plus efficace sur ce dernier,
- possibilité d'établir une lance à main (LDV 500) ou une lance grande puissance (1200 à 4000 L/min) suivant le MEA,
- le M.E.A. (notamment B.E.A.) peut être utilisé comme prise d'eau, et ainsi permettre une alternative à l'établissement par les communications existantes (porte blindée, baie accessible, éviter de rompre les zones protégées des établissements de types U ou J, ...),
- un moyen en eau doit obligatoirement être disponible pour la création d'un exutoire,
- alimentation du MEA :
 - ✗ positionnement d'une vanne de pied d'échelle ou d'une division mixte par tuyau d'alimentation
 - ✗ si la lance « canon » est utilisée, le M.E.A. devra être alimenté (\varnothing 70 mm.) à une pression de 10 bars,
 - ✗ dès que la montée en puissance de l'intervention sera effective, un E.P.T doit être dédié à tout M.E.A. utilisant une lance. Pour le BEA on devra privilégier l'alimentation en 2 x \varnothing 70 mm.

Protection - déblai

- l'utilisation d'un M.E.A. facilitera les opérations de dégarnissage en combles et toitures,
- de plus il peut être utilisé comme point fixe haut afin de sécuriser des progressions avec lot de sauvetage,
- les opérations de bâchage seront également facilitées par son emploi.

Soutien - assistance

- les plate-formes des M.E.A. étant équipées de puissants projecteurs, leur utilisation en « tour d'éclairage » peut s'avérer intéressante,
- leur utilisation pour monter et descendre du matériel peut permettre un gain de temps et d'énergie,
- tous les M.E.A. sont armés d'une tronçonneuse à disque,
- les M.E.A. peuvent également être employés en secours routier notamment sur des P.L. (extraction de victime, plate forme de travail , atteinte point bas dans un ravin...)

Capacités opérationnelles



Voir fiches n°1.1 et 1.4 du guide des moyens opérationnels

- tous les M.E.A. du SDIS de l'Ain peuvent atteindre les 9ème étages des immeubles dans des conditions idéales de placement et de stabilisation,
- les M.E.A., notamment les B.E.A. peuvent être utilisés en « négatif » pour des opérations de secours à personnes, ou d'autres assistances.